



A.VALETTE & V.SCHAER
AgentS Généraux GAN
21 avenue Charles Dupuy
43000 LE PUY EN VELAY
Tél. : 04.71.09.57.84

Courriel : le-puy-velay@gan.fr
ORIAS n° 10054705- 25004314

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné, Monsieur VALETTE Aurélien, Agent Général du GAN
21 avenue Charles Dupuy
43000 LE PUY EN VELAY
atteste au nom du GAN, que :

SARL BADIOU Hygiène Environnement (Siret 43419104500013).
: ZA Taulhac - 43000 LE PUY EN VELAY
est assurée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026
par un contrat RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE numéro 30902776
1803 pour les activités: Hygiène publique et collective (y compris désinfection,
dératisation, désinsectisation, dépeignonnisation, fumigation, gazage de taupes, bio-
épurateur, nettoyage des VMC pour professionnels, nettoyage et dégraissage des hôtes
de cuisines d'industriels ou de l'hôtellerie..). Vente et négoce de produits liés aux
activités ci-dessus (dont biocides, phyto et détergents).

Fait à LE PUY EN VELAY, le 04/12/2025 pour servir et valoir ce que de droit

A.VALETTE

A.VALETTE & V.SCHAER

GAN Assurances
21 avenue Charles Dupuy-43000 LE PUY EN VELAY
Tél: 04 71 09 57 84
Mail: le-puy-velay@gan.fr
ORIAS 10054705 - 25004314

N.B. : Cette attestation ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager le GAN en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.



3370-10130-100022



A.VALETTE & V.SCHAER
Agents Généraux GAN

21 avenue Charles Dupuy
43000 LE PUY EN VELAY
Tél. : 04.71.09.57.84

Courriel : le-puy-velay@gan.fr
ORIAS n° 10054705.25004314

Police n° 30902776.1803 RCCE
Siret 43419104500013

Monsieur DIDIER OLLIER

Pour **BADIOUHE SARL**

ZA Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY

LE PUY EN VELAY, le 04/12/2025

Cher Client,

Conformément à votre demande, je vous adresse une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Les montants des garanties, des franchises et limites sont fixés et détaillés dans les conditions particulières de votre contrat.

Cependant, je vous rappelle les montants des principales garanties :

- Responsabilité civile en cours d'exploitation ou d'exécution des travaux (art 3 des Conventions Spéciales) le montant assuré maximum est de 8.000.000.€ par sinistre tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis) sous réserve des limitations prévues suivant la nature des dommages (art 15 des CS)
- Responsabilité civile après mise en circulation des produits ou après achèvement des travaux (art 11 des CS) le montant assuré maximum est de 1.250.000.€ par année d'assurance, tous dommages confondus, sous réserve des limitations prévues suivant la nature des dommages (art 15 des CS)
- Atteintes à l'environnement accidentelles (art 9 des CS) le montant assuré maximum est de 800.000.€ par année d'assurance tous dommages confondus, sous réserve des limitations prévues suivant la nature des dommages (art 15 des CS).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Cher Client, mes sincères salutations.

P.J. : Attestation d'assurance

A.VALETTE

A.VALETTE & V.SCHAER
GAN Assurances

21 avenue Charles Dupuy 43000 LE PUY EN VELAY

Tél: 04 71 09 57 84

Majl: le-puy-velay@gan.fr

ORIAS n° 10054705 - 430004314

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 033 700 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail: reclamation@gan.fr



1370-10330-102027